

SYNDICAT DES SOURCES DE STEAUMONT

Information à la population – Alerte sécheresse - Tensions sur le réseau d'alimentation en eau potable

Un arrêté préfectoral place le département des Vosges en niveau "Alerte Sécheresse" (arrêté du 25 juin 2026).

Cette situation, conjuguée aux fortes consommations observées ces derniers jours, entraîne des tensions sur le réseau d'alimentation en eau potable, les réserves en eau alimentant le réseau du syndicat diminuent fortement.

Afin de préserver la ressource et de garantir l'alimentation en eau de tous les usagers, le Syndicat appelle chacun à adopter un comportement responsable en réduisant sa consommation d'eau.

Nous vous invitons notamment à :

- Respecter les restrictions d'usage prévues par l'arrêté préfectoral ;
- Limiter les arrosages aux seuls besoins indispensables et aux horaires autorisés ;
- Reporter le lavage des véhicules, sauf dans les stations professionnelles autorisées ;
- Remplissage des piscines et bains à remous à usage non collectif : interdit sauf remise à niveau et première mise en eau si le chantier avait débuté avant les premières restrictions et après accord du gestionnaire du réseau (Syndicat des sources de STEAUMONT).
- Privilégier les gestes de sobriété au quotidien (douches courtes, fermeture du robinet, utilisation raisonnée des appareils ménagers...).

Chaque geste compte. En diminuant nos consommations, nous contribuons à préserver une ressource précieuse et à assurer la continuité du service public de l'eau.

Si besoin, un arrêté sera pris prochainement, le syndicat se réserve le droit de verbaliser tout contrevenant ne respectant pas ses règles.

La situation nécessite donc la mobilisation de tous afin de garantir l'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble des habitants.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre engagement pour préserver cette ressource précieuse.

*Je compte sur le
Civisme de chacun.*

Le Président, Stéphane PAUCHARD

